



## Annualisation de mon contrat de travail

Par **laufmaid59**, le **08/02/2013 à 16:04**

Bonjour, suite à un conflit mon employeur a décidé d'annualiser mon contrat.

Qu'es-ce exactement ?

Quel est l'impact sur mon salaire ? Mes congès payés...

Je suis complètement perdue !

L'avenant à mon contrat de travail n'arrive que lundi, et j'ai la désagréable impression que je n'est pas d'autre choix que de le signer.

Quel est votre avis ?

Par **P.M.**, le **08/02/2013 à 16:33**

Bonjour,

L'aménagement du temps de travail est encadré et je vous propose [ce dossier](#)...

Vous ne devez signer un avenant que si vous en êtes d'accord puisque cela constituerait une modification essentielle du contrat de travail...